

<https://enseignants.se-unsa.org/Le-SE-Unsa-n-appelle-pas-maintenant-a-une-greve-nationale-en-janvier>



Le SE-Unsa n'appelle pas maintenant à une grève nationale en janvier

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : mercredi 2 décembre 2020

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le SE-Unsa ne souhaite pas maintenant appeler à une grève au mois de janvier. Pour le SE-Unsa, le mois de janvier n'est pas le bon moment pour une journée de grève alors que nous pourrions collectivement avoir besoin de recourir à la grève après les conclusions du *Grenelle de l'Éducation* et les éventuels projets gouvernementaux en découlant, conclusions attendues pour février.

Le SE-Unsa sait que chacune et chacun réfléchit à sa participation avec de multiples préoccupations, tant pédagogiques que financières, qui plus est si les mobilisations se multiplient. En janvier, ces préoccupations pèseront alors que de nombreux élèves, particulièrement au lycée, reprendront leur scolarité totalement en présentiel. Le coût sur la feuille de salaire compte également, alors que de nombreux foyers, y compris chez les personnels, subissent des pertes de revenus provoquées par la crise.

Faire grève, c'est aussi porter un message clair pour être audible et obtenir le soutien de l'opinion publique.

Une loi pluriannuelle de programmation budgétaire qui doit venir donner les moyens à l'École et reconnaître les personnels est annoncée depuis des mois. Jusque-là, elle n'a pas été confirmée et précisée. Alors que les retards accumulés pour notre système éducatif et ses personnels sont considérables, le SE-Unsa fait de l'obtention de cette loi de programmation un objectif central. Il a également averti le ministère que cette loi ne pourra pas servir à faire passer des projets qui ont pu circuler et qui visaient à alourdir les obligations des personnels.

Selon le calendrier ministériel, c'est en février qu'on devrait connaître les intentions du gouvernement à l'issue de son Grenelle de l'Éducation. Pour le SE-Unsa, ce sera le moment pour juger et envisager la construction d'une journée d'action qui devra alors être décisive comme l'avait été, par exemple, celle du samedi 30 mars 2019 contre une partie de la loi pour une École de la confiance. En attendant cette échéance de février, le SE-Unsa agit dans les espaces de dialogue social actuellement ouverts ainsi qu'auprès de l'ensemble des décideurs pour faire entendre la voix et les revendications légitimes des personnels.

Les mois de crise sanitaire et le drame de Conflans Saint Honorine ont redémontré à l'opinion publique, si c'était nécessaire, le rôle essentiel de l'école publique et le constat qu'elle tient grâce à l'engagement des personnels au quotidien, en période de crise comme en période « ordinaire » qui ne l'est jamais. Il est essentiel de continuer à travailler ce soutien de la Nation à son École, en témoignant au quotidien de la réalité de nos métiers et de l'importance que nous lui accordons.

Pour le SE-Unsa, quelles que soient les modalités d'action, les personnels ont un message essentiel à faire passer ensemble : la complexification et l'alourdissement des missions d'enseignement et d'éducation ont augmenté beaucoup plus vite que les salaires et les moyens donnés à notre système éducatif en personnels, en accompagnement et en formation notamment.